

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Royan (17200)

Premier tour

– le 12/03/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Pas de commentaire

Action n°2

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Nous mettrons en place un comité vélo avec l'aide de l'association Vélo Pays Royannais et du responsable du Plan Vélo à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

En lien avec le Plan Vélo de la CARA.

Action n°4

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Pas de commentaire

Action n°5

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Il est complexe de s'engager sur une loi dont les détails ne sont pas encore connus...

Action n°6

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Pas de commentaire

Action n°7

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Il est prématuré d'anticiper cette disposition sans en connaître les détails légaux...

Action n°8

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Pas de commentaire

Action n°9

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Je me déplace déjà occasionnellement à vélo.

Action n°10

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Thomas Lafarie (NOUVEL'R)

Pas de commentaire

Commentaires généraux**Thomas Lafarie (NOUVEL'R)**

Nous nous engageons à appliquer la Charte Vélo Pays Royannais.

Nous favoriserons les pistes cyclables sécurisées à la place des simples bandes cyclables accidentogènes élaborées jusqu'ici par l'actuelle majorité municipale (boulevard Clémenceau, rue des chevreuils, avenue Hedde...).

Nous créerons des garages à vélos sécurisés dans les quartiers.

Nous réaliserons des passerelles de mobilité douce entre Marne-Yeuse, La Robinière et Royan 2, et entre La Glacière et Pontailiac.